

*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE PLAINVAL**  
**SÉANCE DU 17 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, les dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation :	26/03/2026	<b><u>Présents</u></b> :	Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, Véronique COINTREL, Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND et Sandrine GIUDICI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	26/03/2026	<b><u>Absents excusés</u></b> :	
Membres en Exercice :	11 Membres	<b><u>Absents non excusés</u></b> :	
Présents :	11 Membres	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> :	Madame Kathleen VENTURA
Membres votants :	11		

Délibération 32-2026

**Tarifs des locations de salle des fêtes**

Vu la délibération 20-2024 du 10 mai 2024, fixant les tarifs de la location de salle des fêtes, soit 250 euros pour les Plainvalois et 350 euros pour les particuliers extérieur pour le week end.

Considérant l'augmentation des charges pour la commune et la diminution de la marge entre les recettes et les dépenses de la commune, il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs comme suit :

Habitants de Plainval (inchangé) : 250 euros pour le Week end incluant la vaisselle, 125 euros pour une journée incluant la vaisselle

Particuliers extérieurs : 450 euros pour le Week end incluant la vaisselle, 225 euros pour une journée incluant la vaisselle

Cautions (inchangées) : 500 euros pour la salle et 200 euros pour la vaisselle

Prêt à titre gratuit de la salle des fêtes en cas de décès d'un Plainvalois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

Plainval, le 21 avril 2026

Le Maire,  
BETHELMY Taylor

